

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°17/2025
25 avril 2025

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition d’ITC Rubis Terminal Antwerp par Mitsui Europe

Le 24 avril 2025, l’Autorité belge de la Concurrence (« l’Autorité ») a approuvé l’acquisition d’ITC Rubis Terminal Antwerp NV (« ITC Rubis ») par Mitsui & Co Europe Ltd (« Mitsui Europe »).

La concentration a été notifiée le 15 avril 2025, et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Mitsui Europe gère les activités de Mitsui & Co Ltd en Europe. Mitsui Europe opère dans trois domaines principaux : (i) la facilitation des activités de commerce international ; (ii) l’investissement dans de nouvelles entreprises et industries ; et (iii) la fourniture de services financiers dans le cadre d’activités commerciales et de développement des affaires.

ITC Rubis est active dans le stockage et le transbordement de (i) produits chimiques liquides et (ii) gaz liquéfiés au port d’Anvers.

Mitsui Europe exerçait déjà un contrôle conjoint sur ITC Rubis avec Tepsa Infra SAS. Mitsui Europe (ainsi qu’une société affiliée appartenant au même groupe) et Tepsa détenaient chacune 50 % du capital social d’ITC Rubis.

Dans sa décision du 24 avril 2025, l’Autorité a conclu que les conditions d’application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (l’Autorité) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’Autorité poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’Autorité coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).